



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente août, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'espace socioculturel, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Date de la convocation :  
**20 août 2021**

Date d'affichage :  
**20 août 2021**

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **12**

### Présents :

*Adjoints*

M. **NICLOUX** Didier, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland.

*Conseillers*

Mme **BASTIEN** Laure, M. **GRÉGORIS** Emmanuel, Mme **GROSJEAN** Nadine,  
M. **KAIZER** Didier, Mme **LANGMAR** Déborah, **MARIAGE** Sébastien,  
M. **NOWAK** Alain, Mme **SALVUCCI** Stéphanie, M. **VARNIER** Jean-Charles.

### Absents :

Mme **DEUWEL** Audrey (procuration à Didier Nicloux), Mme **RENOIR** Isabelle  
(procuration à Monsieur le Maire).

### ORDRE DU JOUR

#### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. SIVU périscolaire ECLOS : versement d'un acompte de fonctionnement  
*Rapporteur : Monsieur Denis Baur*
3. ZAC de RAVILLE : approbation CRAC 2020  
*Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo*
4. Recrutement d'agents saisonniers  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
5. Divers

Secrétaire de séance :  
**Stéphanie Salvucci**

## Communications

Néant

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - SIVU périscolaire ECLOS : versement d'un acompte de fonctionnement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-39

Par délibérations n°2021-20 en date du 6 avril 2021 et n°2021-33 en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au nouveau syndicat intercommunal créé pour assurer la gestion des activités périscolaires et extra-périscolaires sur le territoire de sept communes.

En attendant le vote du budget primitif de cet établissement, la commune a été sollicitée par le syndicat pour le versement d'une contribution, à titre d'acompte, pour un montant de 22 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** le versement d'un acompte de 22 000 € au Syndicat Intercommunal de gestion du périscolaire « ECLOS » ;

## 3 - ZAC de RAVILLE : approbation CRAC 2020

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2021-40

Conformément à la législation en vigueur, la SODEVAM, concessionnaire, doit adresser à la commune de KANFEN, pour approbation par le conseil municipal, son compte rendu annuel pour l'exercice 2020, en ce qui concerne l'aménagement de la ZAC de Raville.

Le rapport énoncé qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement du lotissement a été mis à la disposition de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **de prendre** acte et approuver le rapport annuel de la SODEVAM pour l'exercice 2020 ;
- **de porter** le prix de cession des parcelles à 250 €/m<sup>2</sup> pour les tranches ultérieures.

## 4 - Recrutement d'agents saisonniers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-41

Les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Il est proposé à l'assemblée de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Pour l'année 2021 uniquement, la commune a décidé de s'inscrire dans le dispositif « 400 jobs d'été » proposé par le Conseil Départemental de la Moselle pour l'emploi des jeunes de 17 à 25 ans.

Le Conseil Départemental de la Moselle apporte une aide de 2 224 € par recrutement dans la limite de 2 agents à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité ,

- **d'adopter** la proposition de recrutement d'agents saisonniers et d'inscrire au budget les crédits correspondants pour toute la durée du mandat.
- **d'autoriser** le recrutement de deux agents à temps complet pour l'année 2021 dans le cadre du dispositif « 400 jobs d'été » proposé par le Conseil Départemental de la Moselle
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette délibération.

## 5 - Divers

Néant

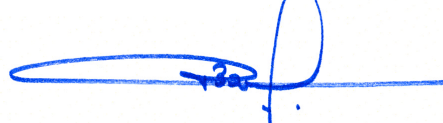
*Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 20 h 45 .*

La secrétaire



**Stéphanie Salvucci**

Le Maire



**Denis BAUR**